

# Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2020

affiché le 21 avril 2020

Le conseil municipal s'est réuni en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Par ailleurs, en application de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu de la situation d'urgence sanitaire, la réunion du conseil municipal a eu lieu à huis clos.

## **Budget principal : Compte de Gestion 2019, compte administratif 2019, affectation du résultat 2019**

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat 2019 du budget principal.

Section de fonctionnement : Résultat de l'exercice : +496 714,29€, Résultat antérieur reporté : +1 197 648,00€, Résultat de clôture : +1 694 362,29€

Section d'Investissement : Résultat de l'exercice : + 71 468,57€, Résultat antérieur reporté : - 387 215,34€, Résultat de clôture : -315 746,77€

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 : 533 862,29€ à la section d'investissement et 1 160 500,00€ à la section de fonctionnement.

Affectation du résultat d'investissement : - 315 746,77€ à la section d'investissement.

## **Police municipale : Mise à jour du tableau des emplois, fixation des emplois et des conditions d'occupation de logements de fonction, régime indemnitaire**

Dans le cadre du recrutement prochain d'un Brigadier-chef principal de police municipale, le conseil municipal a mis à jour le tableau des emplois, les conditions d'occupation du logement de fonction et le régime indemnitaire de ce grade.

## **Crédits scolaires année scolaire 2020 / 2021**

Le conseil municipal a reconduit les crédits scolaires 2019/2020 pour l'année 2020/2021 soit 70€ par enfant et par année scolaire pour les classes élémentaires ; 45€ par enfant et par année scolaire pour les classes maternelles.

## **Demande de subvention à la Région : Acquisition de véhicules propres**

Le conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Région pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et d'un vélo électrique pour la police municipale.

## **Mise en œuvre du fonds de solidarité – Ordonnance du 25 mars 2020**

L'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 porte création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Ce fonds de solidarité national destiné aux entreprises au plan national est ouvert aux contributions des collectivités territoriales volontaires.

Ce fonds a été créé pour une durée de trois mois prolongeable. Inscrit au budget de l'Etat pour 750 millions d'euros, il est co-financé par les régions et peut l'être également par les collectivités territoriales et leurs groupements sur la base du volontariat par voie de fonds de concours.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une aide de 4000€ à ce fonds de solidarité.